

M. Howard: Mon honorable ami a probablement hâte qu'on aborde un des postes suivants.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais simplement qu'il y ait un peu de justice en cette enceinte.

M. Howard: Un député qui vient comme lui d'une telle province et qui parle de justice...

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Howard: J'espère que l'honorable député de Burnaby-Richmond ne tentait pas d'établir que nous devrions évaluer les vies humaines en dollars et juger que c'est meilleur marché...

Des voix: Non.

M. le président suppléant: A l'ordre! L'honorable député parle de la peine capitale.

M. Howard: Non, je ne parle pas de la peine capitale.

L'hon. M. Fulton: L'observation précédente portait sur la peine capitale et je soutiens que la discussion est irrégulière.

M. Howard: Une question portait sur ce que coûte une personne détenue au pénitencier et sur la durée de son séjour dans le cas d'une commutation de peine en emprisonnement à vie. Je présume qu'il y a lieu de se demander ensuite ce qui pourrait être arrivé au détenu. Je regrette que cette question n'ait pas été soulevée à l'occasion de l'examen d'un autre poste, ce qui nous aurait permis de la tirer au clair. J'ai peut-être mal compris, mais la question m'est venue à l'esprit. Je ne veux pas dire que c'est ce que l'honorable député de Burnaby-Richmond a voulu dire, ou laisser entendre ou déclarer, mais je me suis vraiment posé la question. Je regrette que l'honorable député ne soit pas ici pour éclaircir ce point.

L'hon. M. Martin: Je suis sûr qu'il n'a pas voulu dire cela.

(Le crédit est adopté.)

160. Fonctionnement et entretien des pénitenciers, y compris les fournitures et services s'y rattachant; administration, fonctionnement, réparation et entretien des bâtiments, ouvrages et matériel; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés, frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération, \$12,705,059.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais demander au ministre pourquoi les frais de fonctionnement et d'entretien du pénitencier de Terre-Neuve accusent une réduction très marquée, comme l'indique le détail des affectations. Est-ce parce que le nombre de prisonniers a tellement diminué?

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Fulton: Je suis heureux de pouvoir dire à l'honorable député que le nombre de détenus à Terre-Neuve qui était de plus de 40, a baissé à 29.

L'hon. M. Pickersgill: Que fait-on des prisonnières à Terre-Neuve? Y en a-t-il?

L'hon. M. Fulton: A l'heure actuelle il n'y en a pas qui relèvent de nous, par des sentences de deux ans ou plus, et j'ignore s'il y en a qui relèvent des provinces.

L'hon. M. Pickersgill: Si par exception une prisonnière devait purger une sentence de deux ans ou plus, qu'arriverait-il? C'est une question surtout hypothétique.

L'hon. M. Fulton: Sauf erreur, certains établissements destinés aux prisonnières relèvent de la province là-bas. En vertu de l'entente conclue avec le gouvernement de Terre-Neuve, les prisonnières y resteraient et les autorités de la province s'en occuperaient. Nous rétribuerions ces soins.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il dire quelle est cette entente et où se trouve cet endroit? A un moment donné, j'ai eu à participer à des négociations en vue d'obtenir un établissement pour les prisonnières. A ce moment-là, c'était si rare qu'une femme soit condamnée à Terre-Neuve que, ne sachant où la mettre, on l'a laissée partir. Les autorités provinciales cherchaient un endroit où placer les prisonnières. Je me demandais avec grand intérêt si quelque chose était arrivé.

L'hon. M. Fulton: Je n'ai pas reçu d'information sur cette question des autorités de Terre-Neuve et n'en ai pas parlé avec elles. Je ne me souviens pas que le procureur général en ait parlé durant la conférence d'octobre dernier. Nous avons eu une discussion très générale concernant nos arrangements communs et je croyais que Terre-Neuve était satisfaite des arrangements existants. On m'informe que la prison de Saint-Jean peut abriter les prisonnières. Je ne savais pas qu'on n'en était pas satisfait et n'ai pas entendu de plaintes.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y a donc aucune prisonnière fédérale à Terre-Neuve?

L'hon. M. Fulton: Pas actuellement.

L'hon. M. Pickersgill: Tous les prisonniers condamnés à plus de deux ans d'emprisonnement sont-ils gardés dans la prison de Terre-Neuve?

L'hon. M. Fulton: D'après ce que je comprends, ils sont à la prison de Saint-Jean ou au camp de Salmonier.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous dire quel montant est versé à la province pour la garde de ces prisonniers?